

**COLLEGE DE. LA CHESNOYE  
02410 – SAINT-GOBAIN**

## **SYNTHESE CONCERNANT LE DEBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ECOLE**

**MERCREDI 10 DECEMBRE 2003 MATIN DE 9 H à 12 H :**

**Question n° 13 : Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?**

L'organisateur après avoir souhaité à tous la bienvenue et en quelques phrases rappelé l'objet et les enjeux du débat sur l'avenir de l'école, ainsi que les nécessaires références à « l'état des lieux » laisse la parole à l'animateur.

Discussion sur le bilan et le débat.

Plusieurs personnes émettent leurs doutes d'être réellement entendues, un participant déclarant même que tout était déjà décidé.

Cependant, il serait très mal venu d'éviter le débat et même si c'était le cas ce qui est très improbable, la publication de la synthèse nationale, ainsi que la teneur de la loi d'orientation qui en découlera nous apportera si besoin est un démenti.

Ce qui a surtout été retenu dans l'état de l'école c'est que :

- Il s'agit du premier budget de l'Etat
- Que ses performances notamment au niveau de l'apprentissage de la lecture et l'acquisition du calcul et des mathématiques représentent le plus gros du problème
- Que le nombre d'élèves par enseignant semble dérisoirement petit
- Que la France est tout de même en bonne position, même si cette situation peut être améliorée dans la part des dépenses d'éducation - la proportion des jeunes sortant sans qualification – les taux de scolarisation.

Le rapport du Haut-Comité de l'Evolution de l'Ecole a été commenté sur plusieurs points.

Le H.C.E.E. prend position là où il aurait du faire un constat. Il paraît contestable de souligner « la part actuelle des CAP-BEP » qui serait trop importante, lorsque la France manque de main-d'œuvre à ce niveau de qualification.

L'insistance à encenser le collège unique a rencontré une opposition quasi unanime. L'illusion du maximum d'élèves dans les voies générales sous prétexte qu'un trop grand nombre de jeunes s'orienteraient dans la voie professionnelle a été évoquée.

La question proposée votée au Conseil d'Administration est alors abordée :

- Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ? Une première question fait suite : pourquoi y a-t-il autant d'élèves en grande difficulté ? Qu'appelle-t-on grande difficulté, y a-t-il une définition unanimement reconnue de la grande difficulté ? Elle varie selon les niveaux et les cycles en fonction des exigences. La question n'est pas celle posée, qui est intéressante, mais comment prendre en charge ces élèves.

- Mais surtout de comprendre pour prévenir les grandes difficultés. Il existe des « paliers » où l'on constate des difficultés. : - en 6<sup>ème</sup> suite aux évaluations  
- en seconde dès le premier conseil de classe  
les problèmes sont différents.

Il semble que pour les élèves de 6<sup>ème</sup> en situation qualifiée de « grande difficulté », il soit anormal qu'un tel pourcentage (on parle selon les cas et lieux différents de 10 à 20 % des effectifs) soit constaté.

Ce qui entraîne que la remédiation devrait être effectuée dans le cursus maternel/primaire et que les dispositifs mis en place dans les collèges voire les lycées ne devraient être que transitoire, du moins pour ceux concernant l'apprentissage des connaissances fondamentales.

Beaucoup de participants soulignent que dès le cours préparatoire des élèves sont en situation d'échec en raison de la dispersion des activités proposées au jeune ce qui le détourne, sur un horaire qui lui, reste constant, de l'apprentissage des savoirs fondamentaux en diminuant constamment le temps consacré à ces apprentissages.

En ce qui concerne l'échec après la 3<sup>ème</sup>, il conviendrait de créer des filières avec entre elles de très nombreuses passerelles pour valoriser les élèves et que chacun puisse y trouver sa place et son compte. Ces mêmes dispositions peuvent s'appliquer soit dès l'entrée en 6<sup>ème</sup> ou plus particulièrement après la classe de 5<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup>.

Certains élèves sont en difficulté en raison d'un absentéisme chronique qui pose aussi problème pour les autres élèves. En dehors des cas médicaux, il faudrait préciser la législation à ce sujet.

Il faut dans tous les cas une réponse rapide et des mesures permettant la rescolarisation immédiate y compris par l'autorité. L'amende ne semble pas une bonne mesure, la contrainte, y compris avec placement pour les cas extrêmes sans attendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois, seraient une réponse, étant précisé que ce type d'élèves est la plupart du temps en danger (vols, stupéfiants, prostitution,...).

Quelle remédiation ?

L'enseignement spécialisé doit être réservé aux élèves qui présentent une déficience intellectuelle ou psychologique (actuel enseignement adapté). Pour les autres élèves en difficulté, l'idéal est de créer des petites structures, le plus tôt possible où il serait intéressant de ne plus raisonner en classes, mais en niveau avec des modules adaptés pour certains groupes d'élèves.

Ce système pourrait, en raison de la complexité de sa mise en œuvre, être réservé aux seuls 6<sup>ème</sup> en collège et aux secondes de lycée.

Il serait aussi nécessaire que tout élève arrivant en classe de 6<sup>ème</sup> soit capable de lire et de comprendre un texte, connaître la numération et les modes de calcul.

Chaque élève devrait pouvoir bénéficier dès la classe de 5<sup>ème</sup> mais plus sûrement en 4<sup>ème</sup> d'une culture technologique et professionnelle reconnue au même titre que les autres.

Dans un tel cadre tous les élèves pourraient trouver leur compte au collège hormis ceux très peu nombreux qui relèvent d'un enseignement spécialisé qu'il serait nécessaire d'accueillir aussi au collège mais dans des classes sur mesure (médicalisées). Par contre, les élèves dangereux eux aussi peu nombreux, mais qui doivent être provisoirement mis dans l'impossibilité d'attenter à la sécurité et ne peuvent avoir à ce titre leur place dans les établissements publics.